

L'Anse-Saint-Jean, le 4 juillet 2022.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulés pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 juillet 2022 à 19 h 00, sous la présidence de Monsieur Richard Perron, maire.

Sont présents : Monsieur Richard Perron
 Monsieur Michel Boudreault
 Monsieur Carl Brassard
 Monsieur Yvan Côté
 Monsieur Daniel Boudreault
 Monsieur Daniel Corbeil
 Monsieur Claude Bouchard

Est absent : Monsieur Jonathan Desbiens, directeur général

219-2022

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault.

220-2022

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. LECTURE ET ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin à 2022 à 19 h 00

3.2 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2022 à 19 h 00

3.3 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 à 18 h 00

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

4.1 Acceptation des comptes et paiements directs de juin 2022

5. RENOUVELLEMENT DES PETITES CAISSES

5.1 Aucun

6. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

6.1 Comité Vert de L'Anse-Saint-Jean – Rendre la voiture électrique de la municipalité accessible aux citoyens.

7. ADMINISTRATION

- 7.1 Dépôt de la liste des dépenses engagées par le directeur général
- 7.2 Modification de la date du conseil pour le mois d'août 2022
- 7.3 Entente de placement direct de personnel Adecco
- 7.4 Édifice municipal - démarche de financement au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)
- 7.5 Tournoi de golf des amis de la Fondation de l'hôpital de La Baie
- 7.6 Soutien financier aux organismes à but non lucratif - ronde 4

8. TRAVAUX PUBLICS

- 8.1 Octroi du contrat de la réfection du chemin Saint-Thomas Nord
- 8.2 Recommandation d'embauche de monsieur Patrice Tremblay
- 8.3 Chiasson & Thomas - Régularisation des superficies des lots cadastraux du secteur chemin des Boisés
- 8.4 Comité St-Fiacre - Demande d'aide financière pour l'entretien du chemin
- 8.5 Signalisation Inter-Lignes - Soumission pour le marquage des rues

9. URBANISME

- 9.1 Adoption du règlement 22-396 modifiant le règlement de zonage 19-353 relativement à l'encadrement des résidences de tourisme, aux cantines mobiles et autres objets
- 9.2 Adoption du règlement 22-397 modifiant le règlement sur les permis et certificats # 19-356 relativement à l'obligation d'obtenir un certificat d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme
- 9.3 Recommandation CCU46-2022 - demande de dérogation mineure - DM-2022-006 - Monsieur Martin Dumont - 21, chemin Saint-Thomas Nord (lot 6 145 327).
- 9.4 Recommandation CCU53-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur Henri Gagnon - 123, rue de Vébron (lot 6 144 562)
- 9.5 Recommandation CCU54-2022 - Demande de permis de construction - Monsieur Jacques Chouinard - 136, rue de Vébron (lot 6 144 555)
- 9.6 Recommandation CCU55-2022 - Permis de rénovation - Syndicat des condos de Génolhac

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10.1 Aucun

11. LOISIRS, CULTURE, TOURISME ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 11.1 Démarche de financement - Phase II - Programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement
- 11.2 Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - Prix Municipalité et développement durable.
- 11.3 Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (OURANOS) - Appel de participation au comité consultatif
- 11.4 Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI)
- 11.5 Club de motoneige du Fjord - demande d'appui - Fonds de

développement - projet régional de la MRC du Fjord-du-Saguenay

- 11.6 Lettre d'appui pour la création d'une boîte à outils pour l'aménagement résilient des cours d'eau - Université Laval et Université du Québec à Chicoutimi

12. VARIA

- 12.1 Aucun

13. RAPPORT DES COMITÉS ET INFORMATIONS

- 13.1 Aucun

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. FERMETURE DE LA SÉANCE

221-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUIN 2022 À 19 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2022 à 19 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 juin 2022 à 19 h 00.

222-2022

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 15 JUIN 2022 À 18 H 30

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 juin 2022 à 18 h 30 en apportant les corrections nécessaires aux résolutions 211-2022 et 212-2022.

223-2022

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 JUIN 2022 À 18 H 00

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 à 18 h 00;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juin 2022 à 18 h 00.

224-2022

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUIN 2022

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer du mois de juin 2022 au montant de 202 266.19 \$ et des paiements directs au montant de 4840.91 \$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

225-2022

COMITÉ VERT DE L'ANSE-SAINT-JEAN – RENDRE LA VOITURE ÉLECTRIQUE DE LA MUNICIPALITÉ ACCESSIBLE AUX CITOYENS.

CONSIDÉRANT QUE le Comité Vert a fait la demande au conseil municipal de rendre la voiture électrique accessible aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la voiture électrique est utilisée par les employés des travaux publics de la municipalité;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de ne pas acquiescer à la demande du Comité Vert afin de rendre la voiture électrique disponible aux citoyens de L'Anse-Saint-Jean.

226-2022

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES ENGAGÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

CONFORMÉMENT à l'article 10.3 du règlement 21-388 sur la gestion contractuelle, le directeur général doit déposer une liste des contrats accordés de moins de 25 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général a conclu des contrats de moins de 25 000 \$ qui sont les suivants :

Raison	Entreprise	Montant
Achat de compteurs d'eau	GROMECC	9 170.16 \$ plus taxes

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de prendre acte du dépôt de la liste des contrats de moins de 25 000.00 \$.

227-2022

MODIFICATION DE LA DATE DU CONSEIL POUR LE MOIS D'AOÛT 2022

ATTENDU QU'en vertu de l'article 148 du Code municipal le conseil peut décider qu'une séance ordinaire se tienne un autre jour que celui déterminé par le calendrier des séances ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire prévue le lundi 8 août 2022 doit être changée au 15 août 2022 afin de permettre le retour des vacances du personnel ;

ATTENDU QUE pour ce motif, il y a lieu de changer la date de la séance ordinaire du mois d'août;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil

et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil modifie la date prévue pour la séance ordinaire du 8 août 2022 pour la date du 15 août 2022. Il est également résolu qu'un avis public soit publié pour informer la population de ce changement.

228-2022

ENTENTE DE PLACEMENT DIRECT DE PERSONNEL ADECCO

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a demandé l'aide de la compagnie Adecco pour la recherche de personnel pour le poste de directeur des travaux publics et d'adjoint des travaux publics;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Adecco fera le processus de trouver, de rencontrer en entrevue et de sélectionner des candidats potentiels;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale adjointe, madame Annick Boudreault, à signer pour et au nom de la municipalité, l'entente de placement de personnel avec la compagnie Adecco.

229-2022

ÉDIFICE MUNICIPAL - DÉMARCHE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (PRACIM) AUPRÈS DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE (MAMOT)

CONSIDÉRANT l'état actuel de l'édifice municipal et conséquemment nécessite l'apport d'investissement important afin de résoudre des problématiques structurelles afin de maintenir le bâtiment municipal dans un état fonctionnel et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a pris connaissance du guide normatif du PRACIM et qu'elle s'engage à respecter toutes les conditions qui s'appliquent à elle;

CONSIDÉRANT la possibilité d'obtention d'une aide financière de l'ordre de 75 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 6,175 M \$;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean autorise le dépôt de la demande d'aide financière en lien avec les frais d'incidence associés au projet;

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet cité en rubrique, à payer sa part des coûts admissibles à celui-ci ainsi que les coûts d'exploitation continus et d'entretien subventionné;

ET QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'engage et confirme d'assumer tous les coûts non admissibles au programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM) auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), ainsi qu'advenant tout dépassement de coûts;

ET QUE l'on délègue le directeur au développement, monsieur Bernard Larouche, d'exécuter et d'autoriser des frais d'incidence associés au projet.

230-2022

TOURNOI DE GOLF DES AMIS DE LA FONDATION DE L'HÔPITAL DE LA BAIE

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de l'hôpital de La Baie tiendra sa 30e édition du tournoi de golf;

CONSIDÉRANT QUE la Fondation contribue à l'amélioration de tous les services pour La Baie et le Bas-Saguenay ainsi que le financement des équipements médicaux et paramédicaux;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Carl Brassard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire parvenir un don au tournoi de golf des amis de la Fondation de l'hôpital de La Baie au montant de 150.00 \$.

231-2022

SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES À BUT NON LUCRATIF - RONDE 4

CONSIDÉRANT la résolution 06-2021 permettant l'établissement de règles d'attribution, de présentation et d'examen des demandes de soutien financier auprès des organismes à but non lucratif sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif ainsi que des regroupements du milieu œuvrant sur son territoire dans le cadre de la Politique de soutien financier aux organismes du milieu;

CONSÉDÉRANT l'acte de dépôt de la quatrième ronde des promoteurs-demandeurs;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer les subventions aux organismes suivants :

Organisme	Montant
Groupe d'Action communautaire (APRS)	5 000 \$
Chevaliers de Colomb Conseil 8154 Cap Trinité	2 000 \$

ET QUE la décision du conseil municipal est finale et sans possibilité de révision.

232-2022

OCTROI DU CONTRAT DE LA RÉFECTION DU CHEMIN SAINT-THOMAS NORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut procéder à des travaux d'entretien sur le chemin Saint-Thomas Nord;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait parvenir des demandes de soumission sur invitation aux entreprises spécialisées en excavation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux soumissionnaires et a procédé à l'ouverture de ses soumissions;

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer à la compagnie Éric Côté Sable et Gravier le contrat de réfection du chemin Saint-Thomas Nord pour un montant de 87 639.00 \$ taxes incluses.

233-2022

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE MONSIEUR PATRICE TREMBLAY AU POSTE DE JOURNALIER SPÉCIALISÉ

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a procédé à l'ouverture du poste de journalier spécialisé suite à la démission de Monsieur Denis Thibeault

CONSIDÉRANT QUE Madame Annick Boudreault et Monsieur Mathieu Fortin composaient le comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE 6 curriculum vitae ont été reçus;

CONSIDÉRANT QUE 3 curriculum vitae ont été retenus et que 2 entrevues ont été réalisées;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Tremblay est le choix des membres du comité de sélection et recommande donc son embauche;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'engagement de Monsieur Patrice Tremblay au poste de journalier spécialisé en date du 5 juillet 2022.

234-2022

OFFRE DE SERVICE DE CHIASSON & THOMAS ARPENTEURS GÉOMÈTRES - RÉGULARISATION DES SUPERFICIES DES LOTS CADASTRAUX DU SECTEUR CHEMIN DES BOISÉS

CONSIDÉRANT QU'il y a plusieurs années, des lots ont été lotis n'ayant pas la superficie prescrite au Règlement de lotissement de l'époque;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déjà délivré des permis de construction sur ces lots;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité ne peut octroyer des permis de construction sur ces lots;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut régulariser cette situation non conforme;

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Daniel Corbeil et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'offre de service de Chiasson & Thomas arpenteurs géomètres afin de régulariser les superficies des lots cadastraux du secteur chemin des Boisés pour un montant de 10 400 \$ plus taxes, conditionnellement à la mise en place d'une entente avec Monsieur Claude Tremblay pour la cession d'une partie souterraine du lot 6 144 540 afin d'y faire un cadastre vertical définissant un espace tridimensionnel.

ET QUE l'assiette du chemin des Boisés reste la propriété de monsieur Claude Tremblay ainsi que l'ensemble des responsabilités qui en incombe dont l'entretien de celui-ci.

235-2022

COMITÉ ST-FIACRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN

CONSIDÉRANT QU'UNE partie du chemin St-Fiacre (chemin de colonisation) appartient à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est responsable de ses chemins;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude

Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le paiement d'un montant de 3 760.00 \$ plus taxes pour l'entretien du chemin appartenant à la Municipalité, selon la soumission transmise par la compagnie Excavation Gagné.

SIGNALISATION INTER-LIGNES - SOUMISSION POUR LE MARQUAGE DES RUES

Le conseil municipal reporte ce dossier à une séance subséquente.

236-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-396 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 19-353 RELATIVEMENT À L'ENCADREMENT DES RÉSIDENCES DE TOURISME, AUX CANTINES MOBILES ET AUTRES OBJETS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage numéro 19-353 de L'Anse-Saint-Jean est entré en vigueur le 15 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'hébergement touristique établit une distinction entre les établissements d'hébergement touristique offerts au sein d'une résidence principale et les établissements d'hébergement touristique généraux;

CONSIDÉRANT QUE les résidences de tourisme sont des activités d'hébergement récréotouristique offertes dans des habitations qui ne constituent pas la résidence principale du demandeur;

CONSIDÉRANT QUE L'Anse-Saint-Jean est reconnue pour ses attraits récréotouristiques et de ce fait, l'on constate un engouement sur le territoire pour offrir des résidences de tourisme dans des habitations unifamiliales et des logements entiers;

CONSIDÉRANT QUE la croissance de l'offre en résidence de tourisme exacerbe la pénurie du logement locatif sur le territoire et crée une surenchère sur le prix des maisons;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à un logement locatif ou à une habitation à coût abordable demeure un enjeu à L'Anse-Saint-Jean en regard du maintien de la population résidente et de son renouvellement par de jeunes familles ou pour la rétention des travailleurs;

CONSIDÉRANT QU'il importe de préserver non seulement la qualité de vie et le dynamisme social et culturel, mais également de consolider les services à la population au sein du noyau urbain principal;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite encadrer les activités d'hébergement touristique notamment en matière de résidence de tourisme compte tenu de la législation québécoise;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs du plan d'urbanisme visent, entre autres, le maintien de la population locale et des services existants, l'amélioration de la qualité de vie ainsi que l'établissement de jeunes ménages;

CONSIDÉRANT QUE les cantines mobiles contribuent à bonifier l'attraction des événements tenus sur le territoire de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE certains usages peuvent être reconnus en leur qualité de compatibilité avec leur milieu, compte tenu du contexte environnemental et de leur contribution au maintien de la population active et au développement économique;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 16 juin 2022 et que plusieurs commentaires et questionnements ont été soulevés;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 16 juin 2022;

Il est proposé par Monsieur Michel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte, tel que déposé, le deuxième projet de règlement # 22-396 modifiant le règlement de zonage 19-353 relativement aux résidences de tourisme, aux cantines mobiles et autres objets.

Messieurs Daniel Corbeil et Richard Perron déclarent leurs intérêts dans ce dossier.

237-2022

ADOPTION DU RÈGLEMENT 22-397 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS # 19-356 RELATIVEMENT À L'OBLIGATION D'OBTENIR UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'EXPLOITATION D'UNE RÉSIDENCE DE TOURISME

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean est régie par le Code municipal et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU);

CONSIDÉRANT QUE le règlement sur les permis et certificats numéro 19-356 de L'Anse-Saint-Jean est entré en vigueur le 15 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a le pouvoir, en vertu des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1), d'amender son règlement sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'hébergement touristique établit des conditions relatives à l'enregistrement pour tout établissement d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite apporter des modifications à son règlement sur les permis et certificats afin d'établir une concordance avec les dispositions autorisant l'exploitation d'un établissement d'hébergement touristique;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à une séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 4 avril 2022;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean tenue le 2 mai 2022;

CONSIDÉRANT QU'UNE assemblée publique sur le premier projet de règlement s'est tenue le 16 juin 2022 et que plusieurs commentaires et questionnements ont été soulevés;

CONSIDÉRANT QUE le deuxième projet de règlement a été adopté le 16 juin 2022;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal adopte, tel que déposé, le deuxième projet de règlement # 22-397 modifiant le règlement de zonage 19-356 relativement à l'obligation d'obtenir un certificat

d'autorisation pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

Messieurs Daniel Corbeil et Richard Perron déclarent leurs intérêts dans ce dossier.

238-2022

RECOMMANDATION CCU46-2022 - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - DM2022-006 - MONSIEUR MARTIN DUMONT - 21, CHEMIN SAINT-THOMAS NORD (LOT 6 145 327).

CONSIDÉRANT QU'UNE demande dérogation mineure a été déposée par Monsieur Martin Dumont pour l'implantation du bâtiment principal à 45 degrés par rapport à la ligne de rue au lieu de 10 degrés comme le stipule le règlement de zonage 19-353;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les personnes intéressées par cette demande ont eu l'occasion d'être entendues par le conseil municipal;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la demande de dérogation mineure de Monsieur Martin Dumont afin d'implanter le bâtiment principal à 45 degrés par rapport à la ligne de rue au lieu de 10 degrés comme le stipule le règlement de zonage 19-353.

239-2022

RECOMMANDATION CCU53-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR HENRI GAGNON - 123, RUE DE VÉBRON (LOT 6 144 562)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Henri Gagnon a déposé une demande de permis de construction pour une résidence située au 123, de Vébron (lot 6 144 562);

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Daniel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU concernant la demande d'un permis de construction pour la résidence de Monsieur Henri Gagnon situé au 123, de Vébron (lot 6 144 562).

240-2022

RECOMMANDATION CCU54-2022 - DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION - MONSIEUR JACQUES CHOUINARD - 136, RUE DE VÉBRON (LOT 6 144 555)

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jacques Chouinard a déposé une demande de permis de construction pour un garage situé au 136, de Vébron (lot 6 144 555);

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est conforme au P.I.I.A. du secteur du Mont-Édouard;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier a déposé au conseil une recommandation positive;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la recommandation du CCU

concernant la demande de construction d'un garage situé au 136, de Vébron (lot 6 144 555).

241-2022

RECOMMANDATION CCU55-2022 - PERMIS DE RÉNOVATION - SYNDICAT DES CONDOS DE GÉNOLHAC

CONSIDÉRANT QU'UNE demande de permis a été déposée après un avertissement de l'inspectrice municipale pour des travaux sans permis de réfection de toiture pour les condos 29, 31, 33, 35, 37 et 39, rue de Génolhac;

CONSIDÉRANT QUE toutes personnes qui exécutent des travaux doivent faire une demande de permis de construction et de rénovation;

CONSIDÉRANT QUE la demande a été transmise au Comité consultatif d'urbanisme et que ce dernier en a fait une analyse;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la délivrance d'un permis de rénovation pour la réfection de la toiture des condos 23, 31, 33, 35, 37 et 39, rue de Génolhac et de transmettre également un avis d'infraction pour avoir fait des travaux sans permis de rénovation.

242-2022

DÉMARCHE DE FINANCEMENT - PHASE II - PROGRAMME DE PRÉVENTION ET DE RÉDUCTION DES RISQUES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES PAR LE VERDISSEMENT

CONSIDÉRANT l'importance de s'adapter aux impacts actuels des changements climatiques et de prévenir les répercussions liées aux précipitations abondantes sur le périmètre du village alpin;

CONSIDÉRANT la mise en place par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du programme de prévention et de réduction des risques liés aux changements climatiques par le verdissement;

CONSIDÉRANT l'admissibilité de projet d'infrastructures vertes qui permettent de gérer l'eau de pluie à la source – volet II jusqu'à concurrence de 2 M \$;

Il est proposé par Monsieur Carl Brassard, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) dans le cadre du programme OASIS afin de réaliser et d'exécuter un projet d'implantation d'infrastructure municipale par des pratiques de gestion durable sur le parc municipal immobilier alpin.

243-2022

MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION - PRIX MUNICIPALITÉ ET DÉVELOPPEMENT DURABLE.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean s'est investie dans la réalisation et la mise en œuvre du Plan d'adaptation aux changements climatiques (PAACC) particulièrement la démarche d'acceptabilité sociale, la détermination des risques climatiques sur son territoire, les vulnérabilités et les impacts sur les actifs municipaux et sa population;

CONSIDÉRANT QUE le PAACC a ouvert la voie pour la mise en œuvre de nombreuses actions et de projets porteurs d'une résilience accrue et durable sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le programme de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), qui a soutenu la réalisation du PAACC, encourage les municipalités participantes à faire rayonner leur expérience et leur modèle d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'un appel de mise en candidature aux municipalités a été lancé par le gouvernement du Québec pour les réalisations qui s'arriment dans un cadre intégré de développement durable visant à améliorer la qualité de vie de leurs résidentes et résidents;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Claude Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le dépôt de mise en candidature de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean au « Prix Municipalité et développement durable » au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec et d'autoriser Monsieur Réjean Fortin à remplir le formulaire à cet effet.

244-2022

CONSORTIUM SUR LA CLIMATOLOGIE RÉGIONALE ET L'ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (OURANOS) - APPEL DE PARTICIPATION AU COMITÉ CONSULTATIF

CONSIDÉRANT QUE le Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques initie une démarche de doter les municipalités d'un outil d'évaluation facilitant l'analyse des risques et des vulnérabilités ainsi que d'un portail comportant les informations climatiques essentielles;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean, par le biais de la réalisation de son propre plan d'adaptation aux changements adopté en 2021, a développé une expertise en matière de planification d'adaptation pour les petites municipalités;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche d'adaptation a nécessité une analyse de risques des actifs municipaux selon des critères et des variables adaptés aux réalités de la municipalité et que cette expertise peut inspirer et contribuer à éclairer d'autres municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le Consortium Ouranos a lancé une invitation à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean à joindre le comité consultatif en tant que participant aux réflexions et à la réalisation de l'outil d'analyse;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser, le consultant M. Réjean Fortin, chargé de projet en développement durable et aux changements climatiques, de représenter la municipalité de L'Anse-Saint-Jean au sein du comité consultatif du Consortium sur la climatologie régionale et l'adaptation aux changements climatiques (Ouranos). Advenant l'impossibilité du consultant à participer à une ou aux rencontres du comité, autoriser un représentant parmi les membres du Comité d'adaptation aux changements climatiques (CAACC) à y participer.

245-2022

PROGRAMME DE RÉSILIENCE ET D'ADAPTATION FACE AUX INONDATIONS (PRAFI)

CONSIDÉRANT QUE le BPVRS, sous l'aile du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, travaille à réaliser un portrait des problématiques d'inondations existantes des bassins versants du Saguenay, à définir un plan d'intervention incluant des mesures de résilience et d'adaptation et à soutenir le milieu municipal dans la mise en œuvre de projets;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean participe activement au Comité de travail du Bureau de projet du bassin versant de la rivière Saguenay par

l'intermédiaire du consultant, M. Réjean Fortin;

CONSIDÉRANT QUE la rivière St-Jean-Saguenay a été l'œuvre de travaux de recherche (UQAC) et que les conclusions de l'étude exposent les solutions d'adaptation et d'atténuation pour contrer les problématiques d'inondations, d'embâcles et la perte de biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE les problématiques d'embâcles et d'inondations sont récurrentes à L'Anse-Saint-Jean et que le barrage Morin représente une menace pour la sécurité des citoyens et l'intégrité de l'habitat du poisson;

CONSIDÉRANT QUE, lors de la présentation des résultats des travaux de recherche du 14 juin 2022, le BPVRS a démontré un intérêt à accompagner la Municipalité et à déposer un projet dans le cadre du Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

Il est proposé par Monsieur Claude Bouchard, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la création d'un comité de travail, sous l'aile du Comité d'adaptation aux changements climatiques (CAACC), qui aura comme mandat la préparation de projets de résiliences et d'adaptation en lien avec les embâcles et le barrage Morin dans le cadre du programme PRAFI. Le Comité sera composé de membres du CAACC et/ou d'organismes locaux ayant un intérêt direct avec les objectifs de la démarche. Ce regroupement sera supervisé par le consultant M. Réjean Fortin, chargé de projet en développement durable et aux changements climatiques. Un compte-rendu devra être présenté aux élus municipaux d'ici la fin de l'été 2022.

246-2022

CLUB DE MOTONEIGE DU FJORD - DEMANDE D'APPUI - FONDS DE DÉVELOPPEMENT - PROJET RÉGIONAL DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY

CONSIDÉRANT QUE le produit d'appel motoneige est une activité importante du développement touristique hivernal au Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le Club de motoneige du Fjord restaure et maintient le sentier 383 reliant les régions du Saguenay Lac-Saint-Jean et de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ce corridor nécessite des investissements importants avec l'aménagement d'un nouveau tronçon sur le territoire de la ZEC Buteux- Bas-Saguenay, afin de préserver l'ouverture du sentier R-383 entre Petit-Saguenay et Baie-Sainte-Catherine;

CONSIDÉRANT QU'UN nouveau ponceau doit être aménagé sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean afin d'assurer l'intégrité du sentier;

CONSIDÉRANT QUE le projet cité en rubrique représente des investissements de l'ordre de 310 000 \$;

Il est proposé par Monsieur Daniel Corbeil, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean accorde son projet à la démarche de financement déposée par le Club de motoneige du Fjord dans le cadre de la politique de soutien – volet régional aux projets structurants de la MRC du Fjord-du-Saguenay.

247-2022

LETTRE D'APPUI POUR LA CRÉATION D'UNE BOÎTE À OUTILS POUR L'AMÉNAGEMENT RÉSILIENT DES COURS D'EAU - UNIVERSITÉ LAVAL ET UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À CHICOUTIMI

CONSIDÉRANT QUE la rivière Saint-Jean-Saguenay a été l'oeuvre de travaux de recherche (UQAC) et que les conclusions de l'étude exposent les solutions

d'adaptation et d'atténuation pour contrer les problématiques d'inondations, d'embâcles et la perte de biodiversité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Sain-Jean participe activement à préparer un projet avec le Comité de travail du bureau de projet du bassin versant de la rivière Saguenay sur des aménagements résilients pour contrer la récurrence des embâcles et des inondations dans la rivière Saint-Jean-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE ces projets nécessiteront des consultations envers la population pour une acceptabilité sociale;

CONSIDÉRANT QUE l'Université Laval et l'Université du Québec à Chicoutimi déposent un projet de création d'une boîte à outils pour l'aménagement résilient des cours d'eau qui comporte un volet acceptabilité sociale et que la rivière Saint-Jean-Saguenay figure parmi les rivières prioritaires dans ce projet pilote aidant pour la Municipalité;

Il est proposé par Monsieur Daniel Boudreault, appuyé par Monsieur Michel Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer le projet de création d'une boîte à outils pour l'aménagement résilient des cours d'eau. L'appui se concrétisera par une participation aux quelques ateliers de travail. M. Réjean Fortin, consultant en développement durable et aux changements climatiques, sera délégué.

RAPPORT DES COMITÉS

Les conseillers font un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

Monsieur Daniel Boudreault

Monsieur Boudreault remercie les bénévoles ainsi que les élèves du deuxième cycle de l'école Fréchette qui sont venus travailler pour l'aménagement paysager du centre communautaire La Petite École projet. Ce projet a été réalisé par Eureko. Monsieur Boudreault nous mentionne que la Saint-Jean-Baptiste s'est bien déroulée. Le camp de jour est débuté. Au Centre Culturel du Presbytère, Nuances de Grains sera ouvert du mercredi au samedi de 8 h à 12 h. Monsieur Boudreault invite la population au centre culturel du Presbytère qui s'intitule « Quelque chose qui vient de loin ». Cette exposition a été créée par les jeunes du primaire de l'école Fréchette, dirigée par Madame Eugénie Lavoie. Les jeunes nous montrent comment ils ont vu et vécu la pandémie.

Monsieur Richard Perron

Monsieur Perron informe la population que la municipalité a obtenu une subvention de l'ordre de 95 % pour le projet d'assainissement des eaux usées. Il remercie les employés et l'administration en particulier Monsieur Jonathan Desbiens qui a travaillé fort pour ce projet. Il remercie le bureau du député, Monsieur François Tremblay, ainsi que le bureau de la ministre Andrée Laforest qui nous a épaulés tout au long du processus. Les travaux devraient débuter vers le 8 août 2022. Il informe la population que nous avons reçu le financement pour le parcours intergénérationnel. Les travaux devraient débuter à l'automne 2022. Il remercie les bénévoles qui ont réalisé divers travaux sur la piste cyclable. Il remercie également les bénévoles qui ont travaillé au festival Grande Ourse.

PÉRIODE DE QUESTIONS

248-2022

FERMETURE DE LA SÉANCE

Monsieur Yvan Côté propose la fermeture de la séance.

Madame Annick Boudreault,
Directrice générale adjointe / Greffière-trésorière adjointe

Monsieur Richard Perron, maire

« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».